

Recours en excès de pouvoir : annulation des actes ayant conduit aux nouveaux tarifs de l'électricité appliqués à compter du 1^{er} mars 2012. Commentaire oral.

Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Je confirme toutes mes écritures mais je tiens à ajouter quelques mots.

1. **Tout d'abord, je souhaiterais rectifier une erreur de frappe** commise à la page 8/17 de mon mémoire en réponse à la PF, paragraphe où j'établis le juste calcul du facteur E relatif aux énergies primaires, élément de la formule tarifaire. Il convient de lire la date du 1^{er} mars 2012, date de l'application des nouveaux tarifs, et non celle du 1^{er} mars 2013 comme indiqué par erreur. Etant donné le contexte non équivoque de ce paragraphe, vous avez sans doute déjà rectifié ce point par vous-même.

Cette erreur de frappe a vraisemblablement été inconsciemment commise parce que nous sommes bien aujourd'hui en 2013, déjà plus de 15 mois après qu'aient été prises ces décisions tarifaires illégales, injustifiées et lourdement pénalisantes pour les quelques 80 000 consommateurs polynésiens, à commencer par moi-même.

2. Ces consommateurs, usagers du service public incontournable que constitue la distribution de l'énergie électrique, doivent savoir que ce service public a été concédé depuis près de 53 ans à ce qui est maintenant la SA EDT, propriété de la multinationale GDF-SUEZ, concession qui, ainsi que l'a relevé la Chambre Territoriale des Comptes, devrait donc **atteindre l'âge canonique de 70 ans en 2030, sans que jamais le concessionnaire n'ait été mis en concurrence.**

3. Le bon côté de ce décalage de plus de 15 mois intervenu depuis mars 2012, par ailleurs très désavantageux pour moi-même et la masse des usagers de ce pays en terme de tarifs abusifs subis, est qu'entre temps, et enfin pourrait-on dire, **des experts indépendants, universitaires se sont prononcés sur cette concession. Je pense ici aux professeurs MONTET et VENAYRE, ainsi qu'aux missionnaires de la Commission de Régulation de l'Energie (la CRE),** autorité indépendante qui en France régule les marchés de l'énergie, se sont intéressés de près à cette singulière délégation de service public bénéficiant à la SA EDT. **Et ces experts ont trouvé des choses très étonnantes qui ont été exposées au grand public grâce aux articles parus récemment dans les « Nouvelles de Tahiti ».**

Ces experts ont, dans leurs rapports, confirmé explicitement ou implicitement la réalité de toutes les erreurs de fait que j'ai exposé dans mes écritures devant vous, à savoir, les erreurs relatives au calcul du facteur de partage de croissance L, à l'estimation des coûts évités par la production photovoltaïque décentralisée, et à la violation flagrante des dispositions réglementaires relatives à la périodicité quinquennale de possibilité (et non d'obligation) de révision tarifaire. Je ne reviens donc pas sur ces moyens justifiant amplement l'annulation demandée.

4. **Mais ces experts indépendants ont aussi trouvé bien d'autres anomalies, certes évoquées en termes très sobres, mais anomalies sur le fond très lourdes et non équivoques.** Ainsi, je cite ici le rapport de la CRE, page 32:

« Le contrat prévoit la possibilité d'une révision quinquennale. Cette périodicité coïncide avec celle prévue pour la mise à jour des paramètres de consommation spécifique des moyens thermiques et de renouvellement des marchés d'approvisionnement en combustibles. Dans la pratique, ces révisions n'ont pas toujours été opérées. Ainsi, les paramètres de consommation spécifique, pourtant simples à déterminer, sont restés inchangés depuis 2000 et jusqu'en 2011. »

Cette omission d'actualisation du rendement des groupes électrogènes, favorable aux usagers vu les progrès techniques, et qui a duré donc plus de 6 ans, n'est certainement pas fortuite. Pourtant, le rendement des groupes électrogènes est très simple à calculer : Vous mesurez des litres de combustibles brûlés que vous divisez par le nombre de kWh émis.

Eh bien cette omission permet un cadeau cumulé de plus d'1 milliard de FCP pris dans la poche des usagers et donné, comme ça, au concessionnaire. Monsieur le Président, sans vouloir me mettre en avant, si je n'avais pas été dans les fonctions que j'ai occupé en 2012 et je ne m'étais pas accroché becs et ongles pour que soit mis fin à cette anomalie, il est certain que **ce cadeau providentiel en faveur du concessionnaire et au détriment des abonnés continuerait encore aujourd'hui.**

Et **c'est vraiment difficile de vivre tout cela de l'intérieur** parce que l'on attendait en fait de vous que toutes vos certitudes, même les plus élémentaires, sur la manière correcte par exemple de calculer un ratio, ou une mise à la puissance d'un facteur, s'effacent pour laisser place à une mise en scène fabriquée aboutissant à un « résultat attendu ». Après mon « outrecuidance » consistant à faire cesser ce cadeau providentiel, les choses sont rentrées dans l'ordre. Une sorte de normalisation. Dans les discussions tarifaires, le concédant n'était plus alors représenté que par le seul ministère de l'économie, manifestement plus accessible aux thèses du concessionnaire que le ministère de l'énergie auquel j'appartenais. **Ainsi, toutes les autres erreurs de fait ici soulevées ont pu être tranquillement perpétrées.**

5. Pour en revenir aux récents rapports d'experts indépendants, la liste est longue d'autres lourdes anomalies décelées par ces experts, **anomalies qu'il conviendrait pourtant aussi un jour d'exposer devant les diverses juridictions et devant tous les citoyens, mais chaque chose en son temps.**

Monsieur le Président, vous avez ici, décrit par des experts indépendants, le cadre global d'une délégation de service public, je cite les professeurs MONTET et VENAYRE, « **mal régulé, ouverte à tous les captages possibles du régulateur par les intérêts particuliers** ». En ce qui concerne les actes incriminés soumis à votre censure, vous avez ici exposés pléthore de moyens pour les annuler, annulation que demande aussi le rapporteur public qui a manifestement lu avec attention le rapport de la CRE et c'est une bonne chose de lire ce rapport pour se faire une bonne idée de la problématique de la concession.

Merci, Monsieur le Président de m'avoir écouté.